

Zeitschrift:	Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses
Herausgeber:	Alliance nationale de sociétés féminines suisses
Band:	9 (1921)
Heft:	115
Artikel:	Carrières féminines : la femme journaliste : [1ère partie]
Autor:	Bonard, Suzanne
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-256628

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

politique, ou à ne pas vouloir profiter des droits concédés à tout citoyen pour dire son opinion au moment voulu! — On peut ranger dans la même catégorie : santé publique, l'interpellation faite par M. Nicolet sur la décision prise par la Commission administrative du Sanatorium populaire de Clairmont sur Sierre de vendre notre unique Sanatorium antituberculeux à l'Etat de Valais — et cela au moment où la lutte contre la tuberculose est une des premières en ligne inscrite au programme de toute Association de bien public! M. Nogarède a heureusement paré au coup en déposant un projet de loi ouvrant un crédit de 700.000 fr. pour le rachat du Sanatorium. Sera-t-il accepté?

Et puis, on a nommé des membres de Commission, de beaucoup de Commissions, mais pas une femme parmi eux, nos Associations féministes s'étant abstenues cette année — par lassitude devant tant d'insuccès répétés, sans doute? — de présenter des candidates. Et pourtant, l'une des Commissions était celle de la Protection des Mineurs, où il nous paraît que les femmes auraient pourtant quelques lumières à apporter. On a parlé finances, on a parlé éducation à propos notamment du projet de loi de M. Cartier augmentant la distribution des bourses aux élèves bien doués, selon le plan de la fondation « Pour l'Avenir ». Signalons enfin plusieurs projets de portée sociale directe, qui sont pour nous, femmes, du plus grand intérêt : celui de M. Morard sur la suppression du travail de nuit dans la boulangerie (un sujet à l'ordre du jour, depuis des années, de l'activité des Ligues sociales d'acheteurs); celui de M. Dégerine qui étend les dispositions de la loi sur le repos hebdomadaire (loi dont nous avons parlé en son temps)¹ à d'autres catégories de commerçants; et enfin celui de M. Berthier relatif à l'aide aux familles nombreuses. Ce projet touche par un côté, et en s'inspirant, il est vrai, d'autres considérations, aux « Pensions aux Mères » dont se préoccupe actuellement tout le féminisme international. Ce projet n'a d'ailleurs été que déposé, et sa discussion renvoyée, suivant la formule consacrée « jusqu'après l'impression du rapport. » Nous aurons donc l'occasion d'en reparler et de l'examiner plus en détail, car il contient bien des dispositions de nature à attirer l'attention des milieux féminins.

E. Gd.

Mme Marc-Monnier

Mme Marc-Monnier, qui vient de s'éteindre le 23 février dernier, dans sa 82^{me} année, a été l'une de ces figures de femmes qui représentent une époque et un milieu.

Genevoise de naissance, attachée profondément à ce Cartigny, dont son père était originaire, elle a été pour ceux qui l'ont connue une personnification de la ville ancienne dont chaque pierre et chaque coutume était comme une partie d'elle-même. Cependant, elle a eu bien des attaches avec la France, par sa mère d'abord, puis par son mari.

Femme d'intérieur avant tout, fidèle aux devoirs de famille qui furent pour elle douloureux et astreignants, et aux habitudes de sa génération, Mme Marc-Monnier n'a cherché à exercer aucune activité au dehors de son foyer, et n'a jamais fait partie d'aucun comité. Mais elle a su se mêler à la vie de la cité, s'intéressant avec passion aux luttes politiques et à la vie littéraire et artistique qu'elle appréciait avec goût et finesse. Pendant la vie de son mari, sa maison hospitalière était ouverte aux conférenciers de passage, aux hommes de pensée et d'action qui trouvaient en elle un esprit compréhensif et accessible à toutes les idées élevées. Plus tard, elle fut pour les amis de ses fils celle qui savait les écouter et les comprendre. Elle avait le don de l'amitié.

Mme Monnier avait à un haut degré l'amour de la nature; elle savait voir, dessinait et peignait à l'aquarelle, et arrangeait en poète les fleurs qu'elle aimait et comprenait. Elle se plaisait à dire qu'elle manquait d'imagination, et ses deux volumes de nouvelles (*Silhouettes genevoises*; *Nouvelles Silhouettes genevoises*, par Jean Desroches) montrent des figures qui ont vécu et racontent des histoires vraies. On y sent vibrer l'âme genevoise en son aspect modeste et champêtre, et on voit en elle la mère de Philippe Monnier.

¹ Voir le *Mouvement Féministe* du 10 août 1916.

Le *Mouvement Féministe* salue au passage celles qui disparaissent ainsi dans le silence, après avoir été à leur manière un peu de l'honneur de leur pays.

E. M.

CARRIÈRES FÉMININES

La femme journaliste

« ... Vous êtes journaliste? Comment peut-on être journaliste?... » Que de fois ai-je lu cette interrogation sur des visages féminins aussi bien que masculins! On me regarde de loin, comme une bête un peu étrange, on s'approche, on trouve quoq ça n'a pas l'air méchant, et l'on finit par dire que c'est tout naturel d'être journaliste.

La femme journaliste est, en effet, probablement aussi ancienne que le journaliste lui-même; il y a longtemps, sans doute, que des femmes, des sœurs, des filles de journalistes sont les collaboratrices de leurs maris, de leurs frères, de leurs pères. Dans le canton de Vaud, j'ai vu plusieurs femmes s'occuper activement d'un petit journal, en même temps que diriger leur ménage. Peut-être se souvient-on de Mme Eberhardt, qui travaillait au *Jura vaudois*, élevait une dizaine d'enfants, ce qui ne l'empêchait pas d'être un membre dévoué de l'Union des Femmes d'Aubonne? De même, nombre de femmes ont remplacé leur mari journaliste pendant les périodes de mobilisation.

La liste des membres de l'Association de la Presse suisse compte une trentaine de femmes journalistes; beaucoup sont rédactrices de petits périodiques ou de bulletins professionnels. Une seule, à ma connaissance, est attachée à un grand journal politique, c'est Mme Ella Wild, chargée, à la *Neue Zürcher Zeitung*, de la partie économique et commerciale. L'Association de la Presse genevoise compte deux femmes. Je trouve quelques femmes dans l'Association de la Presse zurichoise, aucune dans le canton de Neuchâtel, ni dans la Suisse orientale, ni dans la Suisse italienne. A Berne, par contre, les femmes journalistes sont relativement nombreuses.

Mais mon but ici n'est pas de dénombrer mes collègues, mais bien d'étudier si le journalisme offre aux femmes une carrière honorable, accessible et rémunératrice. Pour ce faire, nous allons entrer dans un journal, en suivre toute la confection et voir où nous pouvons nous rendre utiles.

Vous pénétrez dans les bureaux de... mettons du *Journal de Lausanne*, organe politique important. Pour simplifier, je suppose qu'il ne paraît qu'une fois par jour, à midi. Vous arrivez le matin, à 7 heures; vous avez — c'est le premier devoir d'un rédacteur — la connaissance de votre numéro précédent; vous savez donc exactement ce qu'il contient. Vous vous mettez à votre table de travail; elle plie sous la charge du courrier: lettres de correspondants, lettres de plaintes, récriminations, articles à lire, à traduire, à corriger, à compléter ou à renvoyer; dépêches de multiples agences d'informations; vous courez au plus pressé, les lettres, puis vous lisez les journaux du matin, enfin vous prenez résolument l'actualité, et vous ajournez, non pas au lendemain, mais à l'après-midi, tout ce qui peut attendre. Vous examinez rapidement les informations, car elles doivent paraître le jour même: une nouvelle vieille de 24 heures n'a souvent plus de valeur; vous faites votre choix dans les dépêches, vous écartez résolument tout ce qui est vieux, suspect ou tendancieux, vous en corrigez le style — la rédaction des dépêches est presque toujours mauvaise — et vous remettez votre copie à l'imprimerie.

Le téléphone sonne: ce sont les dernières dépêches, transmises par le bureau de Genève, ou parfois de Berne, de l'Agence télégraphique suisse; vous les sténographiez, heureuse, quand la conversation n'est pas hachée de friture et d'interruptions; vous rétablissez vos dépêches en clair, vous les complétez et les envoyez à l'impression. Pendant ce temps arrivent sur votre table les épreuves des articles donnés la veille, des informations de la première heure, puis l'épreuve de la première page de votre journal. C'est le coup de feu, il semble que vous ne pourrez jamais vous en sortir, le temps presse, vous perdez un peu la tête...

Bon! voici une amie qui vient vous demander votre opinion sur le discours de M. Lloyd George... Renvoyons poliment l'importune sans la vexer, tout en continuant de corriger nos épreuves. Le téléphone sonne et résonne; on vous annonce un grave accident, ou le décès d'un conseiller d'Etat; il faut bâcler un article nécrologique... Arrive le protocole de l'imprimerie, qui réclame cent lignes ou vous annonce — ce qui est pire — cent cinquante lignes de trop? Que faut-il supprimer? Il est bien plus difficile d'élaguer que d'ajouter...

Enfin, vers 11 heures, tout s'éclaircit, les éprouves sont revues, nous jetons un coup d'œil sur la mise en page, c'est-à-dire la distribution des articles. Les pages 2 et 3 sont là, vous êtes satisfaite, on peut tirer.

Il n'y a, dans tout ce travail, où en conviendra, rien qu'une femme cultivée, débrouillarde, ne puisse faire. J'ajouterais que dans la plupart de nos grands journaux, c'est une femme qui répond au téléphone; une femme aussi prend les dépêches destinées à la rédaction. On me permettra ici de faire un compliment aux deux sténographes femmes chargées, au *Journal de Genève* et à la *Tribune de Genève*, de prendre les dépêches au téléphone; elles sont remarquables par leur calme, leur habileté, leur compréhension, leur connaissance de toutes choses...

Il va sans dire que, dans un grand journal, le travail est réparti entre plusieurs personnes: le directeur, qui imprime à la publication son unité de doctrine, sa nuance, qui, comme un chef d'orchestre, donne le ton aux divers collaborateurs, autant que faire se peut dans un pays où les individualités sont si développées, des courants si variés, les tendances si nombreuses; les rédacteurs chargés de la politique étrangère, de la politique suisse, des affaires locales; les reporters sont à la recherche des nouvelles; des spécialistes traitent les questions littéraires, musicales, artistiques, militaires, ouvrières, agricoles, sociales, économiques; le secrétaire de rédaction coordonne et proportionne toutes ces matières disparates, fait la mise en page, reçoit les visites et expédie la correspondance courante, joue le rôle d'agent de liaison entre la rédaction et l'administration. Dans ce domaine comme ailleurs, règne la division du travail, d'autant plus nécessaire que la profession de journaliste exige un savoir encyclopédique et réponse à tout.

L'après-midi est consacrée à la lecture des confrères, à la préparation des articles de fond pour le lendemain, à l'expédition des affaires courantes, à la correspondance, aux visites, toujours nombreuses, rarement intéressantes. Vous ne pouvez vous faire aucune idée du défilé disparate, étrange, curieux, navrant, comique aussi, de visites que reçoit une rédaction; les amis, d'abord, puis les importuns, qui se croient obligés d'interviewer de temps à autre les journalistes; il y a les amis politiques, nombreux au moment des élections, surtout s'ils sont en liste; ils ne sont jamais contents de la politique du journal, trouvent les articles trop violents ou trop doux et oublient ensuite le chemin de la rédaction, jusqu'au prochain scrutin. Voici la longue théorie des artistes, comédiens, chanteurs, peintres, sculpteurs, venant solliciter un peu de réclame, un compte-rendu sympathique, en vous faisant croire que leur avenir en dépend; voici la calamité, surtout dans les petites villes; le père et la mère de la jeune — je n'ose dire artiste — qui fera ses débuts dans la prochaine soirée de l'Union Instrumentale; pour rien au monde, si vous tenez à votre tranquillité, il ne faudra dire qu'elle n'est pas dans la plénitude de son talent et qu'elle a quelque chose encore à apprendre. Une mère vient, les yeux en pleurs et toute tremblante, vous supplier de ne pas parler du détournement que vient de commettre son enfant... Et je n'en finirais pas d'énumérer! Un bureau de rédaction est un monde en petit; toute l'humanité y passe, avec ses beautés et ses laideurs; c'est une remarquable école de vie, où se perdent rapidement les illusions — il en reste toujours assez; — les choses et les gens surtout s'y révèlent tels qu'ils sont, avec leurs mesquines, leurs petits intérêts; on y apprend à faire son devoir malgré les reproches et les injures. C'est pourquoi une femme, après quelques années de journalisme, en sortira singulièrement mûre, mieux armée pour la lutte et la vie...

Revenons à notre journaliste; si elle n'est pas à son bureau, l'après-midi, c'est qu'elle assiste à quelque assemblée de société historique, agricole, d'utilité publique, de bienfaisance, dont il faut sur-le-champ faire le compte-rendu. Le soir, c'est le Conseil communal, le théâtre, la conférence, le concert. Elle rentre chez elle, l'esprit vidé par un travail cérébral intense pour se remettre à sa table de travail et parler du spectacle de la soirée, en se rappelant que toute vérité n'est pas bonne à dire, surtout dans un petit pays comme le nôtre, où tout le monde se connaît... Et le lendemain, elle recommence...

(A suivre.)
Suzanne Bonard.



Assurance-maternité

On sait que le Conseil Fédéral a décidé de ne pas adhérer à la Convention de Washington concernant l'emploi des femmes avant et après l'accouchement, mais de mettre à l'étude l'introduction de l'assurance-maternité et de nommer à cet effet une Commission. Celle-ci s'est réunie pour la première fois à Berne les 4 et 5 mars sous la présidence de M. Rufenacht, directeur de l'Office fédéral des Assurances sociales. Le temps n'est plus, heureusement, où des questions touchant aussi directement les femmes que celle de l'assurance en cas de maternité se discutaient sans que leur voix se fit entendre, et sans que leur expérience fût consultée. La Commission composée de 16 membres comprend trois femmes: Mme Schmid-Schrieber, inspectrice scolaire à Kriens (Lucerne), Mme J. J. Gourd, déléguée de l'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses, et Mme S. Brenner, déléguée de la Fédération des Sociétés suisses d'employés (Genève). Peut-être le nombre des membres féminins de cette Commission fédérale aurait-il pu être un peu plus élevé étant donné le sujet et le but de ses délibérations, mais, même dans ces conditions, le grand intérêt du travail accompli par des Commissions mixtes est à relever, ainsi que la preuve de plus apportée à la valeur de notre principe: que l'homme et la femme doivent collaborer en tout pour le bien de la société et de l'Etat, comme pour celui de la famille.

Les thèses formulées par l'Office des Assurances sociales ont été acceptées en substance, et les propositions suivantes serviront pour l'élaboration de l'avant-projet de loi sur l'assurance-maternité:

1. L'assurance-maternité sera développée lors de la prochaine révision de l'assurance-maladie, dont elle fera partie intégrante. Elle sera déclarée obligatoire pour les classes de la population qui seront soumises à l'obligation de l'assurance en cas de maladie, obligation qui, si possible, devra comprendre la population tout entière.

On a estimé en effet que, non seulement les femmes en âge d'avoir des enfants, mais toute la population, hommes et femmes, célibataires et gens mariés, devaient participer à cette assurance: les femmes, parce que, toutes à un moment ou un autre de leur vie pourraient, ou auraient pu être appelées à en profiter; les hommes, parce que l'assurance-maternité constitue un bienfait pour toute la famille, que chacun d'eux peut se trouver dans des circonstances qui lui permettront d'en fonder une; enfin, d'une manière générale, parce que l'assurance-maternité constitue une mesure d'hygiène publique d'une portée étendue.

2. L'assurance-maternité accordera le traitement médical, les médicaments et les soins de la sage-femme, ainsi que d'autres prestations d'assistance, en espèces et en nature, en faveur de la femme enceinte, de la mère et de l'enfant.

Il y a lieu de faire remarquer ici le progrès que constitue l'adjonction des soins de la sage-femme aux dispositions de la loi actuelle sur l'assurance-maladie, qui ne prévoit pour les accouchements que ceux du médecin. Quelques caisses mutuelles l'avaient déjà adoptée, mais la généralisation de cette mesure est excellente. Nombre de femmes, dans les milieux populaires, et à la campagne en particulier, ne recourent pas volontiers aux soins d'un médecin lors de leurs couches; elles seront grandement soulagées par l'obtention gratuite de ceux de la sage-femme. Peut-être y a-t-il aussi dans cette mesure un moyen de relever, dans certains cantons, le niveau de la corporation des sages-femmes.